

MAIRIE DE HARDINVEST

1 bis rue de la Mairie
50690 HARDINVEST

Téléphone 02.33.52.02.16

REUNION DU 17 SEPTEMBRE 2019

Le dix sept septembre deux mil dix-neuf à dix huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué au lieu habituel de ses séances s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guy AMIOT.

Étaient Présents : M. Guy AMIOT, Mme Arlette VIDEGRAIN, Mme Chantal HUBERT, Mme Isabelle GAMACHE, M. Laurent LE MARQUIS, M. Eric RULIER, M. Yann LANCELOT, M. Grégory NEEL, Mme Virginie LE POITTEVIN,

Étaient absents : Mme Marie-Hélène LANGLET, M. Christophe POLIDOR, M. Christian EUGENIE

Secrétaire de séance : Mme Chantal HUBERT

Le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Décisions modificatives : virements de crédits
- Passage en investissement de plusieurs factures
- Modification d'une délibération du 02/08/2018 pour les mètres de voirie
- Prolongation de la fin de chantier de l'ancienne Mairie

Accord unanime de l'assemblée

Début de la séance : 18H30

Les élus du Conseil Municipal observent une minute de silence en hommage à Jean-Yves LAURENT, Conseiller Municipal décédé subitement le 24 août dernier.

PERSONNEL

Afin de pourvoir au remplacement de l'ATSEM absente pour raison de santé, une personne a été recrutée 20 heures/semaine jusqu'au 11 octobre.
De plus, l'ATSEM de la classe des moyens/grands, actuellement embauché à 20 heures/semaine, a accepté un contrat complémentaire de 15 heures/semaine.

SIVOS

La prochaine réunion est programmée le 15 octobre 2019 à 18h30.

BIBLIOTHEQUE

170919-51

Passage en investissement d'une facture concernant l'achat de tables

Une facture de LEGRUEL est présentée au Conseil Municipal. Elle porte sur l'achat de 2 tables pour un montant HT 83.25 €, soit 99.90 € TTC.

Considérant que le prix unitaire HT de ces biens est inférieur à 500 €,
Considérant qu'il s'agit de biens durables,
Sachant que les crédits nécessaires sont prévus au budget,

L'Assemblée, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide cette facture et impute cette dépense en section d'investissement, à l'article 2188 du BP 2019.

Voix pour : 9
Voix contre : 0
Abstentions : 0

SALLE POLYVALENTE

170919-52 **Annule et remplace délibération 040719-43**

Passage en investissement d'une facture Cuisine Pro Service : achat de casiers et ré-hausses casiers

Une facture de Cuisine Pro Services est présentée au Conseil Municipal. Elle porte sur la fourniture de casiers et de ré-hausses casiers pour le lavage et le rangement des verres et des tasses de la salle polyvalente, pour un montant HT de 323 €, soit 387.60 € TTC.

Considérant que le prix unitaire HT de ces biens est inférieur à 500 €,
Considérant qu'il s'agit de biens durables,
Sachant que les crédits nécessaires sont prévus au budget,

L'Assemblée, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide cette facture et impute cette dépense en section d'investissement, à l'article 2188 du BP 2019.

Voix pour : 9
Voix contre : 0
Abstentions : 0

170919-53

Passage en investissement facture Brico-dépôt : achat d'un chauffe-eau

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une facture de Brico-dépôt concernant l'achat d'un chauffe-eau destiné à la salle polyvalente, pour un montant HT de 525.25 €, soit 630.30€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de valider cette facture et d'imputer cette dépense en section d'investissement, à l'article 2188 du BP 2019.

Voix pour : 9
Voix contre : 0
Abstentions : 0

170919-54

Demande d'utilisation de la salle polyvalente

Un hardinvastais souhaite emprunter la cuisine de la salle polyvalente 4 ou 5 demi-journées pour faire des confitures.

Après délibération, le Conseil Municipal valide cette demande. La salle sera louée selon sa disponibilité, pour un montant de 30€ la demi-journée, utilités comprises.

Il est précisé qu'il n'y a pas de contrôles sanitaires effectués dans la cuisine de cette salle.

Voix pour : 9

Voix contre : 0

Abstentions : 0

170919-55

Demande concernant l'utilisation du chauffage de la salle pour le yoga

Le professeur de Zumba intervenant pour l'association Zumbhardinvast ayant cessé son activité, l'association a décidé de mettre en place à compter de cette année, des cours de yoga.

L'hiver, l'utilisation du chauffage est indispensable pour la bonne pratique de cette nouvelle activité. L'association demande si la commune peut prendre à sa charge cette dépense ; les recettes de l'association étant réduites (le coût de revient et le nombre de participants n'est pas comparable à celui de la Zumba).

Le Conseil Municipal après délibération donne son accord pour la prise en charge du chauffage de la salle polyvalente lors des cours de yoga.

Un bilan de la consommation sera réalisé à la fin de la première saison.

Voix pour : 9

Voix contre : 0

Abstentions : 0

ATELIER

170919-56

Passage en investissement d'une facture Leroy Merlin : achat d'une perceuse

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une facture de Leroy Merlin concernant l'achat d'une perceuse sans fil, pour un montant HT de 58.07€, soit 69.90€ TTC.

Considérant que le prix unitaire HT de ce bien est inférieur à 500 €,

Considérant qu'il s'agit d'un bien durable,

Sachant que les crédits nécessaires sont prévus au budget,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de valider cette facture et d'imputer cette dépense en section d'investissement, à l'article 2188 du BP 2019.

Voix pour : 9

Voix contre : 0

Abstentions : 0

BUDGET170919-57Décision modificative : ajustement budgétaire

Afin de pouvoir payer quelques factures (cavernes, chauffe-eau, ...) dont les dépenses n'étaient pas prévues, des virements de crédit sont nécessaires du compte 022 Dépenses imprévues aux chapitres 204, 21 et 23.

Pour ce faire, l'établissement d'une décision modificative est nécessaire.

Le Conseil Municipal, après délibération, adopte à l'unanimité la décision modificative suivante :

	Article	Libellé	Montant
Fonctionnement	022	Dépenses	
		Dépenses imprévues	- 8 450 €
	2188	Dépenses	
		Autres immobilisations corporelles	+ 1000€
		2313	Immobilisation en cours
2041582	Bâtiments et installations	+ 2 450	

Voix pour : 9

Voix contre : 0

Abstentions : 0

170919-58Décision modificative : paiement des salaires de septembre

Un transfert de fonds est nécessaire, du compte 022 Dépenses imprévues au compte 6411, personnel titulaire. Pour ce faire, l'établissement d'une décision modificative est nécessaire.

Le Conseil Municipal, après délibération, adopte à l'unanimité la décision modificative suivante :

	Article	Libellé	Montant
Fonctionnement	022	Dépenses	
		Dépenses imprévues	-20 000€
	6411	Recettes	
		Personnel titulaire	+20 000€

Voix pour : 9

Voix contre : 0

Abstentions : 0

ANCIENNE MAIRIEPoint sur les travaux

L'installation d'un abri de jardin a été demandée par les locataires du logement 2B rue de la Mairie.

170919-59

Report de la date de fin de travaux au 15 octobre.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide du report de la date de fin des travaux de réhabilitation de l'ancienne Mairie en deux logements locatifs au 15 octobre 2019.

Voix pour : 9
Voix contre : 0
Abstentions : 0

170919-60

Avenant n° 1 Lot 7 Electricité VMC Entreprise Lefevre

Un avenant au marché « réhabilitation de l'ancienne Mairie en deux logements locatifs », lot 7 « Electricité VMC » de l'entreprise Lefevre est proposé au Conseil Municipal.

Des modifications mineures ont été apportées pendant le chantier (modification de l'éclairage du cellier, ajout ou suppressions d'interrupteurs et de points lumineux), aboutissant à une diminution du montant du lot 7 de 189.59€ HT soit 227.51€ TTC.

Le Conseil Municipal, après délibération, valide cet avenant et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Cette dépense sera imputée en section d'investissement à l'article 2313 du BP 2019.

Voix pour : 9
Voix contre : 0
Abstentions : 0

170919-61

Approbation du plan de financement LEADER

Vu la délibération n°230517-55 en date du 23 mai 2017 autorisant la réhabilitation de l'ancienne mairie en deux logements locatifs.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une recherche de financement a été effectuée et que le plan de financement pour le programme LEADER se présente ainsi :

Dépenses	Totales HT	Présentées LEADER	Recettes	HT
Honoraires	20 880.00 €	--	Etat (DSIL)	138 414.77 €
Travaux	340 252.62 €	340 252.62 €	Département (FIR)	78 072.86 €
			Leader	20 000.00 €
			Autofinancement	103 775.02 €
Total des dépenses	361 132.62 €	340 252.62 €	Total des recettes	340 252.62€

Monsieur Le Maire propose d'approuver le plan de financement ci-dessus et de l'autoriser à signer tous les documents afférant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve le plan de financement de la réhabilitation de l'ancienne mairie en deux logements locatifs.
- Autorise Monsieur Maire à signer tous les documents permettant d'obtenir les subventions.

Voix pour : 9
Voix contre : 0
Abstentions : 0

170919-62

Commandes complémentaires aux devis des cuisines

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal 2 bons de commande de CONFORAMA concernant l'achat d'une crédence, de raccords et d'un meuble, pour un montant HT de 235.40€ (soit 282.47€ TTC)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de valider cette facture et d'imputer cette dépense en section d'investissement, à l'article 2313 du BP 2019.

Voix pour : 9
Voix contre : 0
Abstentions : 0

170919-63

Passage en investissement Factures Orange/Enedis

Quatre factures relatives au raccordement de l'ancienne Mairie aux réseaux Orange et ENEDIS sont présentées à l'assemblée afin de les imputer en section d'investissement :

- 2 Factures Orange d'un montant de 57.50€ HT, soit 69€ TTC chacune x 2 logements, soit un montant total de 138€ TTC.
- 2 Factures ENEDIS : l'une d'un montant de 1 093€ HT, soit 1 311.60€ TTC et l'autre d'un montant de 601.80€ HT, soit 722.16€ TTC

Considérant que le prix unitaire HT de certains de ces biens est inférieur à 500 €,
Considérant qu'il s'agit de biens durables,
Sachant que les crédits nécessaires sont prévus au budget,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de valider ces factures et d'imputer ces dépenses en section d'investissement, à l'article 2313 du BP 2019.

Voix pour : 9
Voix contre : 0
Abstentions : 0

CIMETIERE

170919-64

Devis Giovannon : fourniture et pose de 4 cave-urnes et de 4 dalles

Deux devis de la marbrerie Giovannon-Dalmont sont présentés à l'Assemblée. Ils portent sur la fourniture et la pose de :

- 4 cavurnes pour un montant HT de 1046.68 € soit 1256.02 € TTC
- 4 dalles en granit de Dielette pour un montant HT de 912.00, soit 1094.40€ TTC

Après délibération, le Conseil Municipal, retient les propositions établies par la marbrerie Giovannon-Dalmont d'un montant total HT de 1958.68 €, soit 2350.42 € TTC.

Cette dépense sera imputée en section d'investissement, à l'article 2116 du BP 2019.

Voix pour : 9
Voix contre : 0
Abstentions : 0

VOIRIE

170919-65

Passage en investissement d'un chargeur et d'un coupe bordure

Une facture de LEROY MERLIN est présentée au Conseil Municipal. Il porte sur l'achat d'un chargeur et d'un coupe bordure pour un montant HT 216.58 €, soit 259.90 € TTC.

Considérant que le prix unitaire HT de ces biens est inférieur à 500 €,

Considérant qu'il s'agit de biens durables,

Sachant que les crédits nécessaires sont prévus au budget,

L'Assemblée, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide cette facture et impute cette dépense en section d'investissement, à l'article 2188 du BP 2019.

Voix pour : 9
Voix contre : 0
Abstentions : 0

170919-66 **Annule et remplace la délibération 020818-53**

Intégration de la rue des Jannières dans la voirie communale et approbation du nouveau tableau de classement

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le tableau de la voirie communale intégrant la rue des Jannières.

Il précise, qu'en application de la loi 2004-1343 du 9 décembre 2004, il n'est pas nécessaire d'effectuer une enquête publique pour le transfert des voies privées communales dans le domaine public communal dès lors qu'il n'est pas porté atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par lesdites voies.

Proposition est faite d'approuver le nouveau classement des voies communales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Approuve le nouveau tableau de classement des voies communales pour une longueur de voiries publiques communales de 8 208 mètres
- Abroge les précédents tableaux de classement

Voix pour : 9
Voix contre : 0
Abstentions : 0

QUESTIONS DIVERSES

- Remerciements : le Secours Catholique remercie le Conseil Municipal pour l'attribution de la subvention accordée au titre de l'année 2019.
- demande pour un projet de skate park.
- Bilan enquête de la MSA
- Bilan réunion CLIC OUEST COTENTIN

Séance levée à 20h30